

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

Les décisions du juge du concordat n'ont pas encore été rendues dans les affaires SAirLines et SAirGroup

Küsnacht-Zurich, le 13 juin 2003. Comme prévu, le juge du concordat de Zurich a tenu les audiences d'homologation dans les affaires SAirLines et SAirGroup, respectivement le 6 et le 12 juin 2003. Il appartient au juge d'homologuer les concordats en cause à l'occasion ou à la suite de ces audiences. Dans le cadre des procédures de SAirLines et de SAirGroup, il a ajourné sa décision. Comme le juge du concordat l'a expliqué dans son communiqué du 4 mars 2003 (www.bezirksgericht-zh.ch), il attendra au préalable, pour des raisons d'administration rationnelle de la justice, la décision d'homologation dans l'affaire Swissair Schweizerische Luftverkehr AG. Bien que la décision d'homologation du juge du concordat de Bülach dans l'affaire Swissair Schweizerische Luftverkehr AG ait été entre-temps rendue, elle n'est pas encore entrée en force, le délai de recours de 10 jours n'ayant pas expiré. On saura à la fin de la semaine prochaine, au plus tôt, si un recours contre la décision d'homologation a été déposé dans le cadre de la procédure de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG ou si l'homologation est devenue exécutoire.

Pour de plus amples renseignements

- Site Web du commissaire: www.sachwalter-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88